

Office fédéral du développement territorial ARE  
Madame Maria Lezzi, directrice  
Madame Lena Poschet, cheffe de section  
3003 Berne

Par e-mail: [maria.lezzi@are.admin.ch](mailto:maria.lezzi@are.admin.ch);  
[lena.poschet@are.admin.ch](mailto:lena.poschet@are.admin.ch)

Berne, le 20 mars 2025

## **Consultation sur la mise à jour du Projet de territoire Suisse**

Chère Madame Lezzi,  
Chère Madame Poschet,  
Mesdames, Messieurs,

L'Union des villes suisses vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation sur la mise à jour du Projet de territoire Suisse. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de Suisse, soit un peu plus des trois quarts de la population helvétique.

Tous nos membres ont été invités à nous faire part de leurs remarques sur le projet en vue de l'élaboration de notre prise de position. Celle-ci a été adoptée par le comité de l'Union des villes suisses lors de sa séance du 17 mars 2025.

### **1. Prise de position générale**

#### **Le processus de mise à jour est une coopération tripartite active**

L'Union des villes suisses salue la mise à jour du Projet de territoire Suisse et exprime ses remerciements pour les travaux préparatoires tripartites de grande envergure qui ont déjà été accomplis. Comme la précédente mouture du projet, le concept se veut être un cadre d'orientation et une aide à la décision pour les politiques et les planifications dans le domaine de l'aménagement du territoire aux trois échelons de l'État. Il s'appuie sur la diversité de la Suisse, le développement territorial polycentrique et la coopération par-delà les frontières et se consacre désormais à des sujets qui n'ont pas été suffisamment traités jusqu'à présent, tels que le climat, l'énergie, la biodiversité, l'évolution démographique et l'économie, ce que nous saluons expressément.

#### **Tenir compte de la gestion des conflits d'intérêts**

Le Projet de territoire Suisse actualisé mentionne une multitude d'objectifs et de stratégies, mais les conflits d'objectifs qui en découlent ne sont pas abordés. Même si tous les objectifs et stratégies sont pertinents en soi, une vision transversale est primordiale. Le Projet de territoire Suisse devrait fournir

des précisions sur la manière de gérer les multiples conflits d'objectifs (p. ex. renforcement de la protection des ressources naturelles et croissance simultanée de la population, de l'économie et des infrastructures) ainsi que sur la façon d'engager un processus constructif et de procéder à une pesée des intérêts.

### **Donner la priorité aux thématiques du climat et de la biodiversité**

L'Union des villes suisses souhaite que l'on accorde plus de poids aux thématiques du climat et de la biodiversité dans le Projet de territoire Suisse actualisé – également par rapport aux autres thèmes. Le thème du «**climat**» doit être perçu comme étant LE principal enjeu dans l'ensemble du concept et être présenté en conséquence. D'une part, il convient de mettre davantage l'accent sur le défi de la réduction des émissions, par exemple dans les secteurs de la mobilité, de l'agriculture ou, encore, du bâtiment, et d'autre part sur les risques naturels liés au réchauffement climatique, tels que la chaleur, la sécheresse, la perte de biodiversité, les inondations et les glissements de terrain, etc. Dans le contexte de la transition énergétique, l'objectif doit être d'assurer un approvisionnement énergétique non seulement respectueux du climat, mais aussi climatiquement neutre ou renouvelable.

### **Remplacer la planification des transports axée sur la demande par une mobilité efficace en termes d'utilisation de l'espace**

Le défi dans le domaine de la **mobilité** réside en premier lieu dans l'accroissement du volume de transport en raison de l'allongement des trajets par personne. Le besoin de mobilité en soi (au sens de trajets par personne pour se rendre au travail, à la maison, aux loisirs) reste inchangé. D'un point de vue technique, il est indispensable de faire la distinction entre «transport» et «mobilité». Le Projet de territoire Suisse actualisé devrait contribuer à remplacer à tous les niveaux la planification des transports axée sur la demande par une utilisation optimale des infrastructures et de l'espace disponibles. Autrement dit, il convient de prioriser et d'encourager une mobilité efficace en termes d'utilisation de l'espace et au passage à des moyens de transport neutres pour le climat, tels que la marche, le vélo et les transports publics. Il faut renforcer les bonnes conditions-cadres pour les transports économiques importants. Pour cela, il faut promouvoir une logistique urbaine intelligente avec des solutions efficaces en termes d'espace, des plateformes de transport intermodal, etc.

### **Compléter les réflexions sur la croissance par une discussion sur l'efficacité spatiale et la suffisance**

Le concept repose fondamentalement sur une poursuite de la **croissance**. Le titre de la stratégie 3, par exemple, est «Prévoir des espaces pour la croissance de la population et de l'économie». En raison des ressources limitées et des exigences d'utilisation croissantes, une utilisation «plus efficace» et «plus efficace» de l'espace gagnera en importance à l'avenir. Il manque une discussion sur les alternatives envisageables à la croissance, dans le sens des «vertus du suffisant» ou en référence au thème de la «**suffisance**». Pour maîtriser les défis territoriaux à venir, il faut être conscient que tout ne peut pas être disponible partout.

### **Souligner le rôle de l'espace urbain et des villes de taille moyenne**

Les trois quarts de la population suisse vivent en ville ou dans une commune d'agglomération urbaine. Cela signifie que c'est là qu'on peut s'attaquer à de nombreux défis tels que les nuisances environnementales causées par le trafic, les mesures d'adaptation au changement climatique, etc., ceci en

tenant compte des limites de la capacité de résistance des grandes agglomérations au changement climatique. La Suisse dispose d'un réseau dense de villes de taille moyenne (< 50 000 habitants) qui peuvent contribuer à maîtriser différents défis, dont celui du réchauffement climatique. Nous soutenons ainsi le concept de polycentrisme et de coopération en consolidant ce réseau des villes, y compris celles de taille moyenne.

### **Renforcer concrètement la collaboration dans les espaces fonctionnels, resp. les territoires d'action**

Les différences notables entre les objectifs, les orientations et les tâches décrits dans les territoires d'action de la partie B soulignent l'importance des organisations professionnelles capables d'agir au sein de ces espaces. Le renforcement de la coopération évoqué dans la stratégie 1 ne doit donc pas seulement être décrit, mais soutenu et exigé par la Confédération. Il ne faut pas oublier que les décisions en la matière sont principalement prises au niveau communal et cantonal. Afin d'améliorer à l'avenir la coopération entre les unités territoriales ou leurs responsables et décideurs, de nouveaux instruments de coopération doivent être développés. Il convient de prêter attention à cet aspect, car il pourrait constituer le principal obstacle à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse.

### **Clarifier ou uniformiser les termes/définitions.**

Les termes utilisés, notamment en lien avec la thématique du climat, doivent être revus. Dans le document, il est parfois question de changement climatique, parfois de réchauffement climatique. Actuellement, nous considérons que le terme de «réchauffement climatique» est le plus approprié. Dans le texte mis en consultation, on parle aussi de «développement territorial qui ménage l'environnement et le climat», d'«approches respectueuses du climat et des ressources» et, dans la stratégie 3, il est écrit «en adéquation avec l'environnement et le climat». Ces notions en lien avec le climat devraient également être revues et harmonisées si nécessaire. Nous suggérons de vérifier la **terminologie** dans l'ensemble du document et d'expliquer les principaux termes techniques (durabilité, espace fonctionnel, territoire d'action, région, biodiversité versus diversité des espèces, paysage, etc.) dans le **glossaire**.

### **Lisibilité/valeur informative des cartes**

Les cartes relatives aux trois stratégies occupent une place importante. Elles devraient donc être plus éloquentes, moins abstraites et plus facilement lisibles. Des légendes compréhensibles et informatives font défaut. De plus, les cartes ne représentent ni l'état ACTUEL ni un état SOUHAITÉ clairement défini. Dans leur forme actuelle, elles servent de représentation symbolique de la stratégie concernée. Il est suggéré de remanier ces cartes de manière à ce qu'elles établissent des références spatiales concrètes. Il serait souhaitable que les principes d'action de chaque stratégie soient clairement identifiables, à l'instar de ce qui a été réalisé dans les cartes stratégiques du Projet de territoire Suisse 2012.

### **Mise en œuvre du Projet de territoire Suisse**

L'actualisation du Projet de territoire Suisse doit permettre de tenir compte des évolutions intervenues depuis 2012. Dans les étapes suivantes, il s'agira de mettre en œuvre ces visions – ce qui, pour tous les niveaux de l'État, est bien plus complexe et figé que ce qui est présenté au bas de la page 7. Pour ce faire, il faudrait également revoir et adapter fondamentalement les bases juridiques, les instruments, etc.

## Communication

Jusqu'à présent, le Projet de territoire Suisse était surtout connu dans les milieux spécialisés. Il n'a joué qu'un rôle mineur dans la planification au quotidien des communes. Cet aspect doit faire l'objet d'une attention particulière dans la suite du processus. Une large communication sur le processus et sur le concept lui-même contribuera à en faire une base commune aux niveaux technique et politique et à le faire connaître auprès de la population.

## 2. Prise de position détaillée

Nous vous faisons parvenir en annexe un aperçu des prises de position détaillées de nos membres, afin que vous puissiez en tenir compte dans le cadre du processus de révision qui suivra. Il se réfère à la partie A et suit la structure du questionnaire. Les réactions de nos membres concernant la partie B Territoires d'action ont été mises à la disposition de l'ARE pour la Journée des territoires d'action du 18 mars 2025. Les remarques concernant le glossaire se trouvent à la fin de l'annexe mentionnée.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces remarques et propositions.

Meilleures salutations

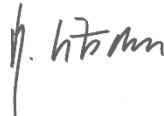
### Union des villes suisses

Président



Anders Stokholm  
Maire de Frauenfeld

Directrice



Monika Litscher

Annexe Aperçu des prises de position détaillées des membres de l'Union des villes suisses

Copie Association des Communes Suisses